

**Procès-verbal du conseil d'administration
Centre de services scolaire des Navigateurs**

1^{re} séance, 23^e année

**Province de Québec
Centre de services scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs, tenue le 20 octobre 2020 à 18 h 30, à distance (Zoom).

Membres du conseil d'administration présents :

Monsieur Pierre-Marc Doyon, membre de la communauté
Monsieur Guy Dufour, membre de la communauté
Monsieur Yannick Forgues, membre de la communauté
Monsieur Carl Lavoie, membre de la communauté
Monsieur Jacques Saucier, membre de la communauté

Madame Lise Bergeron, membre issue du personnel de soutien
Monsieur Jacques Nadeau, membre issu du personnel enseignant
Monsieur Éric Pouliot, directeur d'établissement
Madame Louise Roberge, membre issue du personnel d'encadrement

Madame Katy Tremblay, parent d'un élève
Madame Karine Barma-Hamel, parent d'un élève
Madame Ève Lapointe, présidente du CA et parent d'un élève
Madame Jany St-Cyr, parent d'un élève
Monsieur Alexandre Briand, vice-président du CA et parent d'un élève

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint
Madame Caroline Marcotte, directrice générale adjointe et directrice des Services des communications
Madame Sandra Cauchon, secrétaire générale
Madame Pascale Girard-Toupin, directrice des Services éducatifs

Monsieur Martin Hugues Gauthier, observateur

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

1.2 Ouverture de séance ordinaire

Madame Jany St-Cyr propose l'ouverture de la séance ordinaire du conseil d'administration du 20 octobre 2020 à 18 h 30.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil d'administration ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, Mme Sandra Cauchon, confirme qu'il y a quorum.

Réso-20-21-027A

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

D'AJOUTER le point 3.4 – Photo des membres et;

D'ADOPTER l'ordre du jour **modifié** suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration
 - 1.5.1 Pas d'adoption
 - 1.5.2 Pas de suivi au procès-verbal
- 1.6 Interventions du public et période de questions
- 1.7 Correspondance
- 1.8 Pas de mot du président

2.0 Décisions

- 2.1 Serment des membres du conseil d'administration et présentation du rôle, responsabilités et fonctionnement du CA
- 2.2 Adoption du règlement de régie interne du conseil d'administration et de ses comités
- 2.3 Durée des mandats des membres du conseil d'administration du CSSDN
- 2.4 Nomination d'un président et d'un vice-président du conseil d'administration du CSSDN
- 2.5 Nomination des membres du comité exécutif
- 2.6 Nomination des membres du comité de vérification
- 2.7 Nomination des membres du comité de gouvernance et d'éthique
- 2.8 Nomination des membres du comité des ressources humaines
- 2.9 Nomination de deux membres du conseil d'administration au comité consultatif de transport
- 2.10 Adoption du calendrier des réunions du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs 2020-2021
- 2.11 Autorisation de signature des documents officiels, des effets bancaires et des emprunts du Centre de services scolaire des Navigateurs

3.0 Information

- 3.1 Rapport de la directrice générale
- 3.2 Méthode pour réclamer des frais de déplacement
- 3.3 Allocation de présence et autres frais remboursables
- 3.4 Photo des membres

4.0 Rapports des comités

- 4.1 Comité exécutif
- 4.2 Comité de vérification
- 4.3 Comité de gouvernance et d'éthique
- 4.4 Comité des ressources humaines
- 4.5 Comité CSÉHDAA
- 4.6 Comité de parents
- 4.7 Comité consultatif de transport

**Procès-verbal du conseil d'administration
Centre de services scolaire des Navigateurs**

5.0 Questions diverses

6.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

1.5.1 Vu cette première séance, il n'y a aucun procès-verbal à adopter.

1.5.2 Vu cette première séance, il n'y a aucun suivi à effectuer.

1.6 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

1.7 Correspondance

Aucune correspondance.

1.8 Mot de mot du président

Le président du CA n'étant pas encore nommé, il n'y a aucun mot du président.

2.0 DÉCISIONS

2.1 Serment des membres du conseil d'administration et présentation du rôle, responsabilités et fonctionnement du CA

Madame Sandra Cauchon, secrétaire générale, informe les membres du CA qu'ils doivent signer les quatre documents suivants :

- 1- Déclaration sous serment du membre du CA;
- 2- Entente de confidentialité;
- 3- Déclaration conflit d'intérêts;
- 4- Formulaire conflit d'intérêts.

Chacun à leur tour, les membres prêtent serment en lisant le texte de la déclaration sous serment du membre du CA.

**Réso-20-21-028
SG**

2.2 Adoption du Règlement de régie interne du conseil d'administration et de ses comités

ATTENDU la constitution du nouveau conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs, conformément à la « *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* » (la « Loi »);

ATTENDU l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil d'administration est responsable d'adopter ses règles de fonctionnement;

ATTENDU qu'en vertu des changements apportés par la Loi, il n'est plus requis pour le conseil d'administration d'adopter un règlement fixant le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires;

ATTENDU la présentation faite par le secrétariat général du projet de règlement de régie interne ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Katy Tremblay et résolu :

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

D'ADOPTER le règlement susmentionné tel que déposé et versé aux archives sous la cote CC-20-21-028 ;

D'ABROGER les règlements suivants :

- Règlement 1.2 – Règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires ;
- Règlement 1.5 – Règlement interne établissant les règles de procédure des assemblées délibérantes (*ce règlement est remplacé par le Règlement 1.9 – Règlement de régie interne du conseil d'administration du CSS des Navigateurs et de ses comités*) ;
- Règlement 1.7 – Règlement relatif à la participation à distance, aux séances du conseil des commissaires, du comité exécutif et aux comités formés par le conseil des commissaires (*ce règlement est remplacé par le Règlement 1.9 – Règlement de régie interne du conseil d'administration du CSS des Navigateurs et de ses comités*) ;
- Règlement 2.1 – Règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du comité exécutif.

DE MANDATER le Secrétariat général afin d'accomplir tout acte jugé nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réso-20-21-029
SG

2.3 Durée des mandats des membres du conseil d'administration du CSSDN

ATTENDU la constitution du nouveau conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs, conformément à la « *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* »;

ATTENDU l'article 143.3 alinéa 1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le mandat des membres du conseil d'administration est de 3 ans ;

ATTENDU l'article 143.3 alinéa 2 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le processus de désignation des membres est tenu deux années sur trois ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jany St-Cyr et résolu :

QUE les membres suivants soient désignés pour des mandats de 2 ans :

Membres issus de la catégorie des parents d'un élève :

- Madame Karine Barma-Hamel, administratrice
- Monsieur Alexandre Briand, administrateur

Membres issus du personnel :

- Madame Louise Roberge, administratrice, personnel d'encadrement
- Monsieur Éric Pouliot, administrateur, direction d'établissement

Membres issus de la communauté :

- Monsieur Jacques Saucier, administrateur
- Monsieur Carl Lavoie, administrateur

QUE les membres suivants soient désignés pour des mandats de 3 ans :

Membres issus de la catégorie des parents d'un élève :

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

- Madame Jany St-Cyr, administratrice
- Madame Ève Lapointe, administratrice
- Madame Katy Tremblay, administratrice

Membres issus du personnel :

- Monsieur Jacques Nadeau, administrateur (enseignant)
- Madame Lise Bergeron, administratrice (personnel de soutien)

Membres issus de la communauté :

- Monsieur Pierre-Marc Doyon, administrateur (18-35 ans)
- Monsieur Guy Dufour, administrateur (expertise en matière de gouvernance et de gestion de risques)
- Monsieur Yannick Forgues, administrateur (expertise en affaires)

QUE l'observateur avec droit de parole, M. Martin Hugues Gauthier, soit élu pour un mandat de 3 ans.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réso-20-21-030
SG

2.4 Nomination d'un président et d'un vice-président du conseil d'administration du CSSDN

ATTENDU la constitution du nouveau conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs, conformément à la « *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* » ;

ATTENDU QUE l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que lors de sa première séance, le conseil d'administration du centre de services scolaire nomme, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, un président et un vice-président lorsque ces postes sont vacants, pour la durée de leurs mandats ;

ATTENDU les délibérations tenues lors de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Pouliot et résolu :

QUE madame Ève Lapointe, membre issu de la catégorie des parents d'un élève, soit élu à titre de présidente du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs, jusqu'à la fin de son mandat (d'une durée de 3 ans) se terminant le 20 octobre 2023 ;

QUE monsieur Alexandre Briand, membre issu de la catégorie des parents d'un élève, soit élu à titre de vice-président du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs, jusqu'à la fin de son mandat (d'une durée de 2 ans) se terminant le 20 octobre 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réso-20-21-031
SG

2.5 Nomination des membres du comité exécutif

ATTENDU QUE la « *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* » ne prévoit pas la constitution d'un comité exécutif, mais ne l'empêche pas;

ATTENDU QUE le *Règlement de régie interne du conseil d'administration et de ses comités* (le « Règlement ») adopté par les membres du conseil d'administration prévoit la constitution d'un comité exécutif;

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

ATTENDU QUE le Règlement prévoit que le comité exécutif est formé de 6 membres du conseil d'administration ayant le droit de vote et que la majorité de ses membres ne doivent pas être des membres du personnel du CSSDN ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Karine Barma-Hamel et résolu :

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du comité exécutif, jusqu'à ce que leur mandat actuel à titre de membre du conseil d'administration soit terminé :

- Mme Ève Lapointe, présidente du conseil d'administration, membre d'office du comité exécutif
- Madame Jany St-Cyr, administratrice, présidente
- Monsieur Pierre Marc Doyon, administrateur
- Monsieur Carl Lavoie, administrateur
- Madame Louise Roberge, administratrice
- Monsieur Jacques Nadeau, administrateur

ADOPTÉE à l'unanimité

Réso-20-21-032
SG

2.6 Nomination des membres du comité de vérification

ATTENDU QUE l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant la constitution d'un comité de vérification;

ATTENDU la composition du comité de vérification prévue au *Règlement de régie interne du conseil d'administration et de ses comités*, soit :

- Cinq (5) membres (votants) du conseil d'administration;
- Un (1) membre de la Direction générale;
- Un (1) membre de la direction des Services des ressources financières.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jany St-Cyr et résolu :

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du comité de vérification, jusqu'à ce que leur mandat actuel à titre de membre du conseil d'administration soit terminé :

- Monsieur Alexandre Briand, administrateur et président du comité de vérification
- Monsieur Carl Lavoie, administrateur
- Monsieur Éric Pouliot, administrateur
- Monsieur Pierre-Marc Doyon, administrateur
- Monsieur Guy Dufour, administrateur
- Mme Esther Lemieux, directrice générale ;
- M. Jean-François Houle, directeur des Services des ressources financières.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réso-20-21-033
SG

2.7 Nomination des membres du comité de gouvernance et d'éthique

ATTENDU l'article 193.1 prévoyant la constitution d'un comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU le *Règlement de régie interne du conseil d'administration et de ses comités* qui prévoit la constitution du comité de gouvernance et d'éthique;

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacques Nadeau et résolu :

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du comité de gouvernance et d'éthique, jusqu'à ce que leur mandat actuel à titre de membre du conseil d'administration soit terminé :

- Madame Jany St-Cyr, administratrice et présidente du comité de gouvernance et d'éthique
- Monsieur Jacques Saucier, administrateur
- Monsieur Yannick Forgues, administrateur
- Madame Ève Lapointe, administratrice
- Madame Karine Barma-Hamel, administratrice
- Madame Lise Bergeron, administratrice

QUE les personnes suivantes soient invitées d'office aux réunions du comité de gouvernance et d'éthique, à titre de personnes-ressource :

- La directrice générale;
- La secrétaire générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réso-20-21-034
SG

2.8 Nomination des membres du comité des ressources humaines

ATTENDU l'article 193.1 prévoyant la constitution d'un comité des ressources humaines;

ATTENDU le *Règlement de régie interne du conseil d'administration et de ses comités*, qui prévoit la constitution du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jany St-Cyr et résolu :

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du comité des ressources humaines, jusqu'à ce que leur mandat actuel à titre de membre du conseil d'administration soit terminé :

- Monsieur Guy Dufour, administrateur et président du comité des ressources humaines
- Monsieur Jacques Nadeau, administrateur
- Madame Lise Bergeron, administratrice
- Monsieur Éric Pouliot, administrateur
- Madame Karine Barma-Hamel, administratrice
- Madame Katy Tremblay, administratrice

QUE les personnes suivantes soient invitées d'office aux réunions du comité des ressources humaines, à titre de personnes-ressource :

- La directrice générale ou toute autre personne qu'elle désigne ;
- La directrice des ressources humaines.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réso-20-21-035
SG

2.9 Nomination de deux membres du conseil d'administration au comité consultatif de transport

ATTENDU l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit la formation d'un comité consultatif de transport;

ATTENDU le *Règlement sur le transport des élèves (Chapitre I-13.3, r.12)*, qui prévoit à l'article 2 paragraphe 7 que deux membres du conseil d'administration doivent être nommés à ce comité;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

**Procès-verbal du conseil d'administration
Centre de services scolaire des Navigateurs**

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du comité consultatif de transport, jusqu'à ce que leur mandat actuel à titre de membre du conseil d'administration soit terminé :

- Monsieur Jacques Saucier, administrateur
- Madame Louise Roberge, administratrice

ADOPTÉE à l'unanimité

**Réso-20-21-036
SG**

2.10 Adoption du calendrier des réunions du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs 2020-2021

ATTENDU l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil d'administration doit se réunir au moins 4 fois par année;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration souhaitent déterminer à l'avance les dates retenues pour leurs réunions ordinaires au cours de l'année scolaire 2020-2021;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jany St-Cyr et résolu :

QUE le calendrier des réunions du conseil d'administration 2020-2021 soit adopté et versé aux archives sous la cote CC-20-21-036.

ADOPTÉE à l'unanimité

**Réso-20-21-037
SRF**

2.11 Autorisation de signature des documents officiels, des effets bancaires et des emprunts du Centre de services scolaire des Navigateurs

ATTENDU que le Règlement 1.10 relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs adopté le 22 septembre 2020 prévoit déjà plusieurs dispositions quant aux autorisations de signatures et pouvoirs;

IL EST RÉSOLU PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Forgues et résolu :

1. **QU'A** moins d'une disposition contraire prévue dans une loi, un règlement ou les politiques et règlements adoptés par le CSSDN, la présente résolution qui s'applique;
2. **QUE** pour toutes les opérations relatives aux activités financières, c'est le directeur des finances qui est autorisé à agir comme signataire;
3. **QUE** de façon générale, ce sont les personnes suivantes qui sont signataires des différents documents du Centre de services scolaire des Navigateurs :
 - la présidente du centre de services scolaire (Mme Ève Lapointe);
 - le vice-président en cas d'incapacité d'agir ou d'absence de la présidente (M. Alexandre Briand) ;
 - la directrice générale du centre de services scolaire (Mme Esther Lemieux);
 - une direction générale adjointe en cas d'incapacité d'agir ou d'absence de la directrice générale (M. Benoit Langlois ou Mme Caroline Marcotte).

ADOPTÉE à l'unanimité

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

3.0 INFORMATION

3.1 Rapport de la directrice générale

Aucun rapport n'est déposé.

3.2 Méthode pour réclamer des frais de déplacement

Monsieur Jean-François Houle, directeur des Services des ressources financières, présente à titre d'information, aux membres du conseil d'administration, le *Règlement interne relatif aux frais de séjour, de déplacement et de représentation ainsi qu'aux frais en lien avec la reconnaissance du personnel* (3.1).

3.3 Allocation de présence et autres frais remboursables

Madame Sandra Cauchon, secrétaire générale, présente à titre d'information, aux membres du conseil d'administration un document relatif au décret 1027-2020 daté du 7 octobre, concernant l'allocation de présence et autres frais remboursables.

3.4 Photo des membres

Les membres sont invités à prendre un rendez-vous avec un photographe choisi par le CSSDN, pour compléter la section « conseil d'administration » du site Internet.

4.0 RAPPORTS DES COMITÉS

4.1 Comité exécutif

La première réunion n'a pas encore eu lieu, aucun suivi n'est effectué.

4.2 Comité de vérification

La première réunion n'a pas encore eu lieu, aucun suivi n'est effectué.

4.3 Comité de gouvernance et d'éthique

La première réunion n'a pas encore eu lieu, aucun suivi n'est effectué.

4.4 Comité des ressources humaines

La première réunion n'a pas encore eu lieu, aucun suivi n'est effectué.

4.5 Comité CSÉHDAA

La première réunion n'a pas encore eu lieu, aucun suivi n'est effectué.

4.6 Comité de parents

Madame Jany St-Cyr, présidente du comité de parents et administratrice, sera invitée à la prochaine réunion à résumer les activités du comité de parents.

**Procès-verbal du conseil d'administration
Centre de services scolaire des Navigateurs**

5.0 QUESTIONS DIVERSES

Aucune question et aucun message.

Réso-20-21-038

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Katy Tremblay et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 20 h 58.

ADOPTÉE à l'unanimité

Eve Lapointe

Ève Lapointe
Présidente

Sandra Cauchon

Sandra Cauchon
Secrétaire générale